



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 1^{er} septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Objet : DOSSIER ARCELORMITTAL CARAÏBES

**Vive la lutte contre la mise en danger de la vie d'autrui
et contre la délinquance en col blanc !**

En ce premier jour du mois de septembre 2023, un des élus du Comité Social et Économique a informé notre délégué syndical que Jean-Yves Hallais n'occupe plus les fonctions de directeur général au sein de la SAS ARCELORMITTAL CARAÏBES.

Hallais a fait cette déclaration à certains salariés. Il a profité pour s'en prendre, une fois de plus, à notre Confédération, à notre délégué syndical et aux élus du personnel en fonction. Il continue sa campagne de dénigrement.

A ce jour, les membres du Comité Social et Économique n'ont aucune information sur ce point. Hallais ne peut pas convoquer et présider une réunion pour annoncer son départ. Son « image » sera plus qu'écornée !

En accusant notre Confédération, notre délégué syndical et les élus du personnel, cela veut dire les dirigeants du groupe ont tenu compte de toutes les actions engagées. Pour rappel :

Au mois d'août 2022, nos camarades ont suspendu le conflit entamé au mois de septembre 2021 soit : **345 jours de grève** mais ils n'ont jamais baissé les bras.

Durant les 12 mois qui ont suivi la suspension de leur grève, nos camarades ont continué leur lutte sur un autre plan afin de confondre la SAS ARCELORMITTAL, le directeur général en personne Jean-Yves Hallais et la directrice des affaires financières en personne Véronique Jacqueline Prudenté.

C'est la raison pour laquelle, notre section syndicale se réjouit de l'audit financier qui a été diligenté par la direction du groupe.

Nous espérons que les dirigeants du groupe feront preuve de transparence en nous remettant ou en publiant l'intégralité des conclusions de cet audit.

Nous rappelons que nous avons écrit à 6 reprises au procureur de la république.

Toutes nos plaintes et signalements ont été classés sans suite. **Comment peut-on lutter contre la délinquance lorsque les « puissants » ne sont pas inquiétés ?**

Par contre, ce n'est pas le cas dans d'autres dossiers tels :

- **Le procès de notre Secrétaire Général en date du 23 mai 2023, suite à la plainte pour insultes de Jean-Yves Hallais !**
- **Celui dit des grands frères...**

Hier, le 31 août 2023, le jour de départ de Hallais, correspond à la même date, au décès en 2020, d'un de leurs collègues en la personne de Philétas. **Drôle de coïncidence !**

Le camarade décédé et sa veuve en ont bavé !

Nous profitons pour saluer sa mémoire et car cette victoire est aussi la sienne !

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe **SALUE** le courage et la détermination des salariés de la SAS ARCELORMITTAL !

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe **EXIGE** du pouvoir judiciaire une enquête approfondie et circonstanciée pour faire toute la lumière sur toutes les exactions commises par la SAS ARCELORMITTAL, son directeur général en personne Jean-Yves Hallais et sa directrice des affaires financières en personne Véronique Jacqueline Prudenté.

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe **EXIGE** la prise en compte de tous ses courriers et tracts **et surtout les conclusions du rapport de l'audit en cours diligenté par le groupe !**

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe **RÉITÈRE SES PLAINTES** contre la SAS ARCELORMITTAL, du directeur général en personne Jean-Yves Hallais et la directrice des affaires financières en personne Véronique Jacqueline Prudenté !

Le Secrétaire-Général



Monsieur Jean-Marie NOMERTIN

Pièces-jointes : Lettre ouverte du 23 août 2023 ;

Tract du 30 août 2023.

**CONFEDERATION GENERALE
DU TRAVAIL DE LA GUADELOUPE
CGTG**

4, Cité Artisanale Bergevin - 97110 PAP
Tél.: 0590 82 34 61 - Fax : 0590 91 04 00
cgtg.confederation@wanadoo.fr



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgig.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 23 mai 2023

DOSSIER ARCELORMITTAL LETTRE OUVERTE

Suite à la plainte pour injures de Jean-Yves HALLAIS, directeur général de la SAS ARCELORMITTAL, je suis convoqué ce mardi 23 mai 2023, devant le Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre.

Cette convocation est l'une des multiples actions engagées par les grands patrons pour tenter de réduire à néant notre Confédération.

La Confédération Générale des Travailleurs de la Guadeloupe profite de cette convocation pour contre attaquer.

Nous interpellons une nouvelle fois les autorités pour qu'elles diligentent une enquête afin de faire toute la lumière sur les pratiques de la SAS ARCELORMITTAL et de son directeur général.

En effet, la grève entamée le 06 septembre 2021, qui a duré 345 jours, nous a permis de recouper certaines informations.

A ce titre, nous invitons ceux qui en ont la charge d'engager, sans délai, toutes les investigations nécessaires et utiles.

Il revient à la SAS ARCELORMITTAL et à Jean-Yves HALLAIS de répondre à nos interrogations :

- Qui est véritablement le directeur général de la SAS ARCELORMITTAL Véronique, Jacqueline PRUDENTÉ ou HALLAIS ?
- Quels sont les avantages dont bénéficie Véronique, Jacqueline PRUDENTÉ ?
- Pourquoi certaines sociétés clientes sont privilégiées au niveau des délais de paiement ? L'une d'entre-elles, en l'occurrence la SARL MSRC qui a été placée en Redressement Judiciaire le 28 avril 2023 a une dette de plus de 350 000,00€ vis-à-vis de la SAS ARCELORMITTAL ;
- Quel est le nombre d'entreprises qui sont exonérées partiellement et/ou totalement de tout règlement ?
- Y a-t-il un lien avec les bobines jetées à la décharge pour tenter de masquer cette politique de faveur ? Si oui, quel est l'impact financier sur la pérennisation de l'entreprise ?

Pourquoi tous les responsables commerciaux ont démissionné ?

Pourquoi aucun n'a été remplacé pour maintenir, développer l'activité commerciale et décrocher de nouveaux contrats ?

Pourquoi avoir implanté et maintenir un magasin à Baillif qui a une activité quasiment nulle alors que celle qui a été promue responsable, Isabelle MAGNIER, est très souvent présente à Jarry et non à Baillif ? C'est une décision plus qu'absurde.

Pourquoi le site de la Martinique est privé de responsable depuis plusieurs années ?

Pourquoi le dernier responsable en poste, qui a aussi démissionné, n'a jamais été remplacé ?

Pourquoi la stratégie commerciale est inexistante à ARCELORMITTAL CARAIBES ?

Pourquoi avoir selon toute vraisemblance, incité Stéphanie BALOUP, une salariée, à porter plainte pour harcèlement de genre contre notre délégué syndical, Ruddy MANUEL et en même temps accepter de négocier avec elle une rupture conventionnelle ?

Visiblement, ces trois « drôles de dames » ne sont pas les trois « têtes de turc » de Jean-Yves HALLAIS !

Depuis quelques semaines, HALLAIS revient à la charge contre notre délégué syndical, lui demandant de justifier ses supposées absences alors qu'il est en mission dans le cadre de ses activités syndicales et prud'homales. Dans le même temps, HALLAIS prépare les futures élections à la fin de l'année en pratiquant la discrimination. Des augmentations de salaires ont été accordées en Martinique, pas en Guadeloupe.

A ce titre, nous invitons les inspecteurs du travail de Martinique, Guyane, Guadeloupe et Saint-Martin à effectuer des contrôles pour vérifier nos interrogations. Si de tels méfaits s'avéraient réels, nous exigeons que des sanctions soient prises à l'encontre de HALLAIS et de son équipe de direction.

La CGTG n'est pas prête à se laisser faire. D'ores et déjà, la CGTG porte plainte et se constituera partie civile contre ces pratiques plus que douteuses.

Le Secrétaire-Général


Jean-Marie NOMERTIN

**CONFEDERATION GENERALE
DU TRAVAIL DE LA GUADELOUPE
CGTG**

4, Cité Artisanale Bergevin - 97110 PAP
Tél.: 0590 82 34 61 - Fax : 0590 91 04 00
... cgty.confederation@wanadoo.fr



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 30 août 2023

ARCELORMITTAL CARAÏBES EST-CE LE DÉBUT DE LA FIN POUR HALLAIS ?

A l'appel de notre section syndicale, nous avons fait plus de **345 jours de grève (de septembre 2021 à août 2022)** pour exiger, à la fois, de meilleurs conditions d'hygiène, de sécurité, conditions de travail et de vie ainsi que l'arrêt de tous les actes de harcèlement moral permanent.

Nous en avons aussi profité pour mettre l'accent sur les multiples et diverses pratiques illégales au sein de la SAS ARCELORMITTAL CARAÏBES. Notamment, le fait que le directeur général, Jean-Yves Hallais s'est débarrassé, de manière délibérée, de nombreuses bobines. **Il a jeté de nombreux dossier et classeurs dans la benne à ordures.**

Hallais n'a pas jugé utile de mettre un terme à ses pratiques.

Durant toute la période d grève, Hallais a persisté dans ses travers mais aussi après la suspension de celle-ci.

Non seulement ce dernier a multiplié les chantages en menaçant de fermer l'entreprise et de transférer le siège social en Martinique, il s'est aussi permis :

- D'exécuter toutes les commandes de Guadeloupe dans l'établissement de la Martinique ;
- D'éditer le nom d'une salariée en grève sur certains bons de commande ;
- D'accorder des largesses financières à une entreprise qui pénalise très fortement les recettes de la société en raison de sa mise en liquidation judiciaire ;
- De procéder à l'embauche de salariés dont un intérimaire pendant la grève...

Nous avons eu raison de dénoncer ces nombreux dysfonctionnements et pratiques car cela s'apparente à des **abus de biens sociaux**.

Le 23 mai 2023, face à l'inertie de la société ARCELORMITTAL CARAÏBES, nous avons jugé utile de publier une lettre ouverte pour mettre en exergue les actes d'une extrême gravité commis par Hallais.

Hallais n'a pas agi seul ! Dans le cas contraire, il faut que tous les dirigeants s'expliquent sur leur inaction : qu'il s'agisse de ceux du groupe, du directeur régional Frédéric Marcellin et de la directrice des affaires financières Véronique Jacqueline Prudenté.

Au lieu de tirer toutes les conséquences et de prendre les mesures qui s'imposent contre de tels agissements, ces derniers se comportent comme de véritables complices.

Ils sont tous comptable et responsable des méfaits de Hallais !

Hallais n'a jamais vu d'un bon œil la présence de la CGTG et des élus du personnel dans l'entreprise.

Il s'est fixé un challenge. Il est en train de mener campagne contre la CGTG et des élus du personnel du Comité Social et Économique en poste.

Le mardi 04 juillet 2023, Hallais s'est déplacé en Martinique. Il a réuni tout le personnel pour critiquer l'actions des élus du personnel. Il a osé tenir des propos mensongers, accusateurs et diffamants à l'encontre de ces derniers en leur présence.

Il a réitéré ses critiques contre les Inspecteurs du travail de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de Saint-Martin.

La haine de Hallais est sans limite !

Hallais franchira-t-il le pas des politiciens véreux ? Ira-t-il jusqu'à soudoyer et octroyer des gratifications à certains salariés pour pouvoir parvenir à ses fins ? Nous sommes en droit de nous interroger. D'autant plus qu'il a accordé des faveurs à certains et ce, quelques semaines avant le début des Négociations Annuelles Obligatoires !

Tout récemment, dans le cadre des NAO, notre délégué syndical a écrit à la direction pour demander des précisions et des explications sur la rédaction relative à l'augmentation des salaires consentie aux cadres :

« ...Pour le personnel relevant de la convention collective Nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie.

Le budget d'augmentation individuelle serait de 3,5% de la masse salariale pour les cadres au 1^{er} juillet 2023... ».

Cette question est d'autant plus importante qu'il s'avère qu'au sein de l'entreprise, à notre connaissance, **seule Prudenté** a le statut de cadre. Cela veut dire qu'elle bénéficie d'une augmentation substantielle. Plus que jamais, nous nous interrogeons sur les liens de cette dernière avec Hallais !

Au lieu d'analyser notre interrogation, le directeur régional Frédéric Marcellin s'en est pris farouchement à notre délégué syndical en lui dressant une mise en garde :

« ...3. Enfin et c'est le plus important, je vous demande de cesser de dénigrer Mme Prudenté et M. Hallais qui effectuent un travail remarquable depuis des années. Vos propos et vos écrits sont du harcèlement.

En conclusion, il devient urgent de cesser les polémiques sur tout et n'importe quoi à tout moment. Cela fait perdre beaucoup de temps à tout le monde pendant que nos concurrents avancent... ».

C'est le monde à l'envers ! Marcellin s'est bien gardé de réagir à tous nos écrits, nos observations et nos avertissements.

C'est d'autant plus surprenant que, très récemment, nous avons appris qu'un audit est en cours au sein de la société ARCELORMITTAL. **Mieux vaut tard que jamais !**

Nous espérons que cet audit fera toute la lumière sur tous les agissements de Hallais et de ses complices, Marcellin y compris.

A ce jour, nos multiples plaintes auprès du Procureur de la République ont été classées sans suite. **Nous attendons avec impatience les résultats de cet audit. D'ores et déjà, nous exigeons la remise des conclusions de cet audit.**

Avec ARCELORMITTAL, il faut s'attendre à tout. Mais, dans le cas où les pratiques de Hallais seraient confirmées, ce sont toutes nos actions, nos 345 jours de grève, notre détermination sans relâche durant les 12 derniers mois, qui nous ont permis de mettre au grand jour les graves fautes constatées et ce, **envers et contre tous.**

Il est hors de question que le personnel soit victime des éventuels méfaits de Hallais.

NOUS PROFITONS POUR RÉCLAMER L'INDEMNISATION DE TOUS NOS JOURS DE GRÈVE !

IL N'Y A PAS DE FUMÉE SANS FEU !